

“ Est-ce que vous ne savez pas que les conversations du monde sont remplies de médisances et de légèretés ? et vous voudriez que l'on tint ce langage en face d'un crucifix ! ” Hé ! non, c'est précisément pour qu'on n'ose pas le tenir dans une maison chrétienne, que nous voudrions y voir toujours figurer un objet religieux dont la présence inspirât le respect envers Dieu et la charité envers le prochain.

LE TIERS-ORDRE

DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE,

AVANTAGES DU TIERS-ORDRE.

Les avantages que le Tiers-Ordre procure à ses membres sont les suivants :

1^o Participation aux grâces de la vie religieuse, tout en demeurant dans le monde. Les Tertiaires ont pour Père le séraphique saint François, le stigmatisé de l'Alverne, et acquièrent ainsi un droit spécial à sa protection pendant la vie et à l'heure de la mort. Ils ont pour frères et pour intercesseurs dans le ciel, non seulement les saints et bienheureux Tertiaires, mais encore tous les saints du premier Ordre : saint Antoine de Padoue, saint Bonaventure, saint Louis de Toulouse, saint Bernardin de Sienna, saint Pierre d'Alcantara, saint Léonard de Port-Maurice, saint Laurent de Brindes, saint Félix de Cantalice, etc... ; toutes les saintes et bienheureuses du second Ordre : sainte Claire, sainte Agnès d'Assise, sainte Colette, sainte Véronique de Juliani, etc. Quels exemples et quels secours !

2^o Participation à tous les biens spirituels, missions en pays chrétiens et en pays infidèles ; messes célébrées, offices récités, pénitences accomplies ; toutes les saintes œuvres, en un mot, qui se font journellement dans les trois Ordres de saint François. Or les religieux du premier Ordre sont au nombre de vingt-sept mille, dont trois mille aux missions étrangères ; les Clarisses et les Franciscaines cloîtrées sont innombrables. Que de prières, que de sacrifices, que de mérites !